



09 72 10 57 90

hc.formations@outlook.com

[www.hcformations.com](http://www.hcformations.com)

5 Avenue des Sports  
01000 Bourg-en-Bresse



## IGL28

### Pré-requis et admission

Formations dispensées toute l'année ouverte à toute personne, professionnel le de l'immobilier et non souhaitant s'initier à la gestion locative.

### Matériel pédagogique encadrement Validation de la formation

Support de formation complet remis à chaque participant. Méthode de formation par démonstration, exercices d'applications en groupes ou sous-groupes. Validation des compétences par QCM en fin de chaque thème abordé.

La formation est dispensée par un professionnel de l'immobilier en exercice ayant une expérience de plus de 10 ans.

Fiche individuelle d'évaluation et attestation remise à chaque participant en fin de formation

### Objectifs général

Connaître la législation et l'appliquer. Prendre un mandat de gestion locative. Rédiger des baux d'habitation et professionnels et suivre leurs évolutions financière et juridique auprès des locataires et des propriétaires

### Objectifs spécifiques

Appréhender les fondamentaux juridiques et techniques et Intégrer les dernières dispositions législatives ALUR

Prendre en compte et maîtriser les différents types de locations

Savoir rédiger le nouveau contrat de bail type et les états des lieux

Exécuter les différentes phases du mandat de gestion locative

Acquérir les bases de la reddition des comptes

Appréhender les différents régimes fiscaux

## Programme de la Formation

### LE CONTOUR LEGAL LOI ALUR, les lois et décrets

- Le bailleur
- Les régimes juridiques de la location
- Les modalités du bail
- La fiscalité des revenus fonciers
- Le décret du 30 janvier 2002 : Le logement décent

### LE MANDAT DE GESTION LOCATIVE

- Le Cadre juridique
- La forme du mandat de gestion
- La mission du mandataire
- La fin du mandat

### SUIVI DES OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

- Les usages
- Le recouvrement des sommes dues par le locataire
- Les assurances et cautions
- Les entretiens de l'immeuble et des meubles

### LES ACTES DE GESTION LIES A LA SORTIE DU LOCATAIRE

- Le préavis de fin de bail
- L'état des lieux de sortie
- Le dépôt de garantie et sa restitution

### LA REDDITION DES COMPTES ET DECLARATION FISCALE

- La reddition des comptes
- Les déclarations de revenus fonciers
- Les frais et charges à déduire
- Le sort du résultat foncier

### DURÉE DE LA FORMATION

STARTER 28 HEURES

soit 4 journées de 7 heures

De 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

### INTRA ENTREPRISE

Sur mesure

Prenez contact par mail ou téléphone

Tout public

Accessibilités aux personnes en situation de handicap

8 participants max par session

1100 € par participant (Nous consulter)

100% Taux de satisfaction

MISE A JOUR LE 10/09/2021